

Montréal, le 28 octobre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier de la Régie : R-4045-2018, Étape 3 de la Phase 1**

La Régie de l'énergie (la Régie) modifie, comme suit, le calendrier de l'audience dans le dossier mentionné en objet :

Le 30 octobre 2020 à 9h	Argumentations orales du Distributeur et de l'AREQ;
Le 4 novembre 2020 à 12h	Dépôt des argumentations écrites des intervenants;
Le 6 novembre 2020 à 12h	Dépôt de la réplique écrite de l'AREQ, dans le cas où le Distributeur veut en prendre connaissance avant sa réplique;
Le 6 novembre 2020, à 16h	Dépôt de la réplique de l'AREQ, le cas échéant, et de la réplique du Distributeur.

La Régie entamera donc son délibéré le 6 novembre 2020, à 16h.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml